

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 24
Pouvoirs : 8
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
09/07/2018

Le 16 Juillet 2018, le Conseil communautaire de Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Pierre LUCIDOR (Remplaçant Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Pouvoir Vincent LAUTIER), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL, Marc PECHOUX (Pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Secrétaire de séance : Claude TRASSARD.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Achat de terrains pour la future STEP de Saint Didier de Formans

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, rappelle que le projet de renouvellement de la station de traitement de Saint Didier de Formans prévoit la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées dimensionnée pour 11 700 EH (phase AVP). Cette station traitera également les effluents des communes de Sainte Euphémie, Toussieux et Misérieux.

Suite à l'étude de mutualisation réalisée en 2016, plusieurs propriétaires sont concernés par le projet.

Le projet a été présenté le jeudi 20 juillet 2017 à M. Georges TSALIDIS (qui gère les affaires de Mme Andrée TSALIDIS) propriétaires de terrains autour de la future STEP. Il s'agit de terrains agricoles cultivés et situés en zone N du PLU de Trévoux (le projet est en limite de la commune de TREVOUX).

Un courrier a été envoyé à ce propriétaire le 4 août 2017 pour lui demander son accord pour vendre tout ou partie de sa parcelle à la CCDSV. Il a été renouvelé le 12 février 2018. Mme Andrée TSALIDIS a répondu favorablement au dernier courrier le 18 juin 2018. Une rencontre avec M. Georges TSALIDIS et M. Bernard REY s'est faite le 18 juin 2018 pour convenir d'un prix d'achat de la totalité des parcelles cadastrées AB 38 et AB 39, lieu-dit Le pont à TREVOUX d'une surface totale de 28 830 m².

Un accord à l'amiable est intervenu avec la propriétaire Mme Andrée TSALIDIS, sur la base d'un prix de 1.30€/m² comprenant le coût d'acquisition de 1€/m² et une indemnité fixée à 0.30€/m².

Le coût du terrain est de 37 479 € HT. La CCDSV prend en charge les frais de géomètre et de notaire pour l'acquisition, estimé à 3 500 € H.T, soit un total de 12 436.20 € H.T.

Une prochaine délibération fixera les indemnités d'éviction pour l'agriculteur.

Les crédits sont inscrits au budget assainissement, section d'investissement, opération 74 - cpte 2315/812061.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition totale des parcelles cadastrées AB38 et AB39, appartenant à Mme Andrée TSALIDIS, au prix de 1.30€/m², soit 37 479 €. Le prix se décompose comme suit :
 - Prix principal de 1 €/m²,
 - Indemnités des préjudices (issues du protocole départemental de l'Ain, Juin 2012) : dégâts clôtures (0.30€/m²),
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition à intervenir et toutes pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 JUIL. 2018** A Trévoux, le 16/07/2018
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180716-2018C90-AC
Affichage le : **20 JUIL. 2018**

**Le Président,
Bernard GRISON**

